



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250716

Domaine : 8.4

Date de convocation : 5 décembre 2025

Date de l'affichage : 5 décembre 2025

Date d'affichage de la délibération : 12 décembre 2025

Objet : 16 – Charte d'aménagement de Cergy-Pontoise : signature de la charte d'engagement

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORÉ, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h45), Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Jocelyne LIMOZIN
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Emilie DA SILVA
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 20h45)

Monsieur Akim BOUKDOUR a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28 (jusqu'à 20h45), 29 (à partir de 20h45)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au maire Chargé de l'urbanisme, de l'aménagement et de la mobilité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Climat Air Énergie Territorial,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagements, mobilité, urbanisme et environnement,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251211-20250716-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

CONSIDERANT les ambitions fixées par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a élaboré une Charte d'aménagement du territoire. Celle-ci constitue le premier volet d'un outil d'aide à la décision intégrant les enjeux de santé publique, de transition écologique et de développement durable dans la conception des projets urbains.

Cette charte sera complétée par un référentiel d'évaluation et un outil de suivi opérationnel, permettant d'accompagner les communes dans la mise en œuvre concrète de projets urbains plus responsables.

CONSIDERANT que chaque commune de l'agglomération est invitée à devenir signataire de ce document, dans une démarche volontaire, collective et structurante pour un aménagement du territoire cohérent et durable. La Charte devient donc un outil concret pour transformer les projets urbains, améliorer la qualité de vie des habitants et préparer la ville d'Eragny-sur-Oise aux défis futurs.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion de la ville d'Eragny-sur- Oise à la Charte d'aménagement de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise qui représente un enjeu majeur de cohésion et de Développement Durable.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte d'aménagement de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise telle qu'annexée.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251211-20250716-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025